

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

16/20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

65 - 75

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

L'idée de justice

Lorsque Socrate est jugé par Athènes et condamné à boire la ciguë, il refuse de s'enfuir en répondant à l'argument suivant : si la sentence en elle-même fut injuste au sens où elle ne résulte que d'un procès arbitraire mené par quelques manipulateurs, il serait encore plus injuste de se soustraire à un ordre ^{religieux} avant tout de la Cité, celle-ci étant au principe de toute existence et à qui la désobéissance n'a pas de sens. Cet exemple révèle la tension qui peut exister entre la justice comme idée, singulière et universelle, et sa réalisation pratique et matérielle dans le cadre de l'action humaine ou de l'activité politique. L'idée (du mot grec *eidos* qui désigne à l'origine la "forme") désigne une représentation de l'esprit, une forme de la pensée qui se caractérise ici par sa singularité (forme singulière de "l'idée") et par son universalité.

~~Or la justice, justement, l'idée, c'est ce qui est pensé par la raison, c'est une représentation~~

intellectuelle qui est par la même irréductible

 N°
1
1/16

à sa réalité sensible ou matérielle. Or
la justice constitue avant tout un attribut
des choses sensibles: elle désigne la qualité de
ce qui est juste, ce qui peut être action,
loi ou parole. Il s'agit d'un accord,
d'une adéquation entre l'action et ce qui
serait un principe de justice, sans lequel l'action juste
n'existerait pas mais que seul l'action juste entend
qu'action est à même de réaliser. Ainsi, penser la
justice comme "idée", c'est à dire comme simple objet
de la pensée sensible à la fois nécessaire et
contradictoire: d'une côté, l'action juste exige
l'existence d'un principe de justice qui la valide
par sa nécessité même (et sans laquelle sa "justice"
n'aurait pas de sens), de l'autre si la justice est
avant tout l'attribut d'une conformité, il semble
difficile de la penser comme objet détaché de
sa réalisation sensible à travers l'action. Mais
alors, cette relation nécessaire de consubstantialité et
de dépendance réciproque entre la justice comme idée
et la justice comme qualité permet-elle de
penser l'idée de justice dans son sens et son
universalité, donc dans l'universalité qui en fait
la réalité même? Il s'agit alors de voir en quoi
la justice comme idée indépendante de l'action est nécessaire
à sa propre réalisation, puis que cela ne suffit pas
à en garantir la possibilité de qui revient à

N°
1
2/1/6

rien
lire
ns

a
rtie
rée

recommander l'idée de justice à travers ses effets
sur l'action et la conscience humaine. Enfin, nous envisageons
la justice comme idée régulatrice de la pensée pour
voir comment elle peut lier le pensant à l'universel,
comme raison de l'action humaine.

La justice est au cœur de toute les actions
humaines. Puisqu'elle est ce qui fait le lien entre
l'action d'un homme et le jugement de autres, elle
constitue ^{essentiellement} une norme, une convention à laquelle les
hommes se réfèrent pour chacun de leurs actes.
Mais peut-elle n'être qu'une norme, qu'une
convention à laquelle on adhère que par contrainte?
C'est bien le statut ontologique de la justice en
tant qu'elle qui est en jeu, le fait qu'elle se
réfère au non à l'action qu'elle qualifie, et
de savoir si elle est universelle ou ne se fonde
que sur l'arbitraire et la contingence d'un simple
accord entre les hommes. Dans le livre II de La
République, Platon relate l'histoire d'un certain
Cyprien ayant trouvé un anneau qui rend les
hommes invisibles. La contradiction faite à laquelle
ce récit nous place est la suivante: en faisant
l'hypothèse que la justice n'est qu'une norme
ou une convention, et ne se réalise que
dans des faits ou des apparences, alors elle

N°
31/16

qui dispose de l'annuaire rendant invisible
fait disparaître la justice, ne la réduisant
qu'à une simple négativité de l'être.

En effet, la justice n'existerait que par sa
propre négation, par la possibilité qu'auraient
les hommes d'y échapper, et même lorsqu'elle
est réalisée dans l'action, cette réalisation ne
serait que négativité et contrainte, ce qui est
contraire avec la positivité de l'idée de justice.

Or dans une telle perspective, l'idée de
justice existe. Pour le montrer, Platon revient
avec Socrate dans le Phédon à l'"argument des
contraires" : puisque l'expérience révèle que le
mal et l'injustice sont présents dans le monde,
alors la justice existe et est constitutive du monde
des Idées " puisque rien n'existe sans qu'il
n'y ait son contraire, sa négation. L'idée de
justice est donc nécessaire, elle est au principe
de la l'action juste : Platon suggère même à la
fin du Phédon qu'elle constitue l'horizon de
l'âme humaine après sa mort, à laquelle il
devra rendre des comptes. Ainsi si la justice
est une idée, la justice constitue dans le
conformité avec cette idée ce qui, pour
Platon, équivaut à la conformité avec l'ordre
du monde. L'idée de justice comme principe

ne rien
écrire
dans

la
partie
barée

N°
h/h

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

d'organisation du monde trouve alors sa réalisation dans la vertu, qui est selon Aristote (Éthique à Nicomaque) la faculté de se conformer à sa nature et de réaliser cette adéquation entre l'action et le principe de justice.

Cependant, cette conception de la justice comme idée transcendante conduit soit à se résigner à son impuissance, soit à nier l'existence de sa puissance. En effet, comment expliquer que l'on puisse réaliser l'injuste au nom même de l'idée de justice ? Et si le monde est en perpétuel devenir, la justice n'est-elle pas avant tout tributaire de ce qui en permet la réalisation ? Bien ; si Socrate refuse de s'enfuir pour éviter la mort, c'est précisément parce que la justice de la cité est avant tout puissance, et cette puissance la valide bien qu'elle soit injuste. Dans le "Protagoras de Xénophon" (Criton), les lois d'Athènes apprennent ainsi à Socrate que la justice consiste à accepter la sentence telle qu'elle est donnée par la cité, car celle-ci est sa mère et ce

 N°
 2
 5/116

n'est que par elle seule qu'il existe. Ainsi, l'idée de justice nait avant tout tributaire de la puissance, dépendante à celle-ci, et penser l'idée de justice sans sa puissance, autrement dit sans ce qu'elle peut réaliser, rendrait alors à la règle ou à la sentence à soi-même.

Si la justice est avant tout puissance, cela ne récuserait pas d'être l'idée de justice, mais à considérer dans sa matérialité et dans son immanence même, comme l'outil de l'affirmation de cette puissance. Ainsi Pascal dans ses Pensées écrit : « Et n'ayant pu faire que le juste soit fait, on fit que le fait soit juste » De la lutte juridique des hommes pour la détermination, naît un ordre arbitraire que les hommes n'acceptent que parce qu'il ou le fait existe : le « juste » désigne alors ce qui vient valider la présence et la puissance du fait. Pascal explique l'acceptation de cette forme comme justice par ce qu'il appelle l'« imagination », autrement dit les représentations des hommes qui font qu'ils considèrent ce qui leur arrive comme juste ou non. Cette définition nous conduit alors à déterminer le statut ontologique de la justice comme

N°
2
.6/16

ten
ire
ns

a
rtie
rée

"idée" Dans le Traité de la nature humaine,
Hume propose une définition "complète" de
celle-ci: l'idée renvoie à une construction
de l'esprit humain, permis par sa faculté à
agencer dans son esprit d'autres éléments de
son expérience. L'idée serait donc le produit
de l'expérience (c'est à dire de la confrontation
avec le monde sensible, concret), elle ne précéderait
l'expérience mais, en précéderait. Serait donc
juste ce que les hommes considèrent comme juste,
autrement dit ce que leur sensibilité, leur expérience
ou leur histoire personnelle a conduit à considérer
comme juste. L'idée de justice n'en
démontrerait alors pas l'absence présente dans
l'esprit des hommes, cependant elle n'aurait
plus rien d'universal: penser à l'idée de justice
dans ce qu'elle a de commun ne serait alors
possible qu'en représentant, comme le fait Hume,
une constitution commune des hommes et une
proximité de leurs expériences, comme le fait par
exemple Rawls dans sa Théorie de la justice lorsqu'il
affirme que la règle des veaux, avec plus d'humour
comme principe des institutions sociales constitue
une norme reconnue comme juste par la
majorité des hommes.

Mais cette considération peut conduire à
un usage dans l'idée de justice qu'une simple

N°
2
F.H.L.

illusion des hommes dont la validité ne peut être déterminée que par une puissance humaine et matérielle. Ainsi, dans l'Éthique, Spinoza réfute l'existence d'un principe de justice qui serait transcendant, d'un ordre supérieur à celui du monde au lequel il pourrait ainsi légiférer. En effet, l'idée de justice supposerait sa propre transcendance, or celle-ci est une illusion. Spinoza y oppose la vision d'un monde immanemment constitué par une substance unique (Deus sive natura: Dieu ou la Nature désignant tous deux cette unité de la substance) et dont les êtres existants ne seraient que des affections, des modes particuliers régis par des dispositions temporelles bien que nécessaires. Mais si l'être est ainsi fait d'une substance unique, l'apparition du bien et du mal, donc du juste et de l'injuste qui en découlerait, ne saurait être possible, celle-ci ~~serait~~ supposant avant tout une dualité fondée de l'être. Il ne peut donc y avoir selon Spinoza, que du "bien" ou du "mal" ^{que} ~~seul~~, comme il l'explique dans ses lettres sur le mal, une chose est compatible avec la disposition de mon être ou non, les notions de "juste" et d'"injuste" ne valent alors relatives qu'à celui qui les emploie et du point de vue de Dieu, il n'y a pas de justice car justice suppose qu'il y ait

ne rien écrire dans

la partie barrée

N° 8/16

pour tant, l'idée désigne précisément ce qui fait le lien entre nous-mêmes et plusieurs, en tant qu'il n'est pas un objet de connaissance mais un objet de la pensée, l'idée, c'est la forme à partir de laquelle l'esprit humain pense le nous-mêmes et dans la liberté, dans la mesure où l'idée de justice est un horizon de l'action libre et permet l'authenticité de sa liberté.

ne rien
écrire
dans

la
partie
barrière

Ainsi d'après le critique de la raison pratique, on peut dire que l'idée de justice comme objet de la pensée et horizon de l'action est elle-même puissance, non plus du fait de la force qu'elle déploie au sein de la réalité phénoménale (comme chez Spinoza) mais en tant qu'elle permet justement de dépasser celle-ci en se situant dans le nous-mêmes auquel la pensée accède par l'idée, c'est à dire en se situant hors de la seule causalité et dans le cadre même de la liberté. L'idée de justice revêt alors un statut d'idéal régulateur, c'est à dire à la fois d'horizon de l'action humaine (le homme juste veut alors agir en se y référant) mais surtout comme le principe même de cette action, par la liberté à laquelle elle offre accès, liberté sans sens, si le sujet moral va agir selon sa propre loi ("autonomie"), loi relevant de la raison dans le spirit.

N°
3

12/16

se définit d'abord par sa fonction, elle
de légitimer un ordre social dans l'esprit
d'une puissance au sein d'une relation de
domination (à l'idéologie allemande), ce qui
suppose une définition de l'idée par sa
puissance même.

Mais alors, ne risque-t-on pas de tomber
dans un relativisme absolu qui nierait totalement
la nécessaire universalité que suppose la notion
d'"idée de justice" dans sa formulation même?
Si la performativité de l'idée de justice est
contestable (en tant que celle-ci est nécessairement
puissance dans un monde régi par la causalité,
comme celui qu'étudie la sociologie), peut-on
réduire celle-ci à la seule manifestation d'une
force arbitraire, acceptée par la seule illusion et
la seule ignorance de hommes? Cela ne voudrait-
il pas à son tour l'universalité même de la
raison, et par la même à la dignification?

Penser l'universalité de l'idée de justice sans
la dissociation de sa puissance suppose alors,
dans un premier temps, de revenir à l'argument
de Spinoza qui, bien que s'étant pas en lui-
même contestable, doit être restreint à l'ordre
métaphysique qu'il suppose. du fait même

N°
3
10/16

len
re
is

tie
ée

qu'elle est elle-même agissante dans sa phénoménologie, l'idée de justice est une puissance soumise aux lois de la causalité, c'est à dire de la nécessité posée par elle-même ou par les choses extérieures : elle veut donc envisagée que dans sa matérialité et son immanence. Cette conception, sans être fautive, relève de ce que Kant appelle le "phénomène". Dans la Critique de la raison pure (théorie), Kant montre que le sujet transcendantal, (c'est à dire un sujet universel doté de facultés qu'il cherche à déterminer) ordonne le monde à partir des formes de sa sensibilité et de facultés de son entendement (dont la causalité fait partie), facultés universelles mais qui font que ce monde dont il est question n'est que le monde tel qu'il apparaît à travers le prisme de ces facultés, au delà duquel on ne peut rien savoir : il s'agit du "phénomène" ("ce qui apparaît") qu'il oppose au "noumène" (c'est à dire le monde en soi, pris indépendamment des facultés du sujet). Pour Kant, ce monde phénoménal est précisément celui au sein duquel régnent causalité et nécessité, et c'est pour cette raison qu'il constitue un objet de la connaissance. Dans la troisième antinomie, il montre donc que si la liberté existe, elle ne peut résider que de l'en-soi, du noumène, elle est donc étrangère à la connaissance. Mais alors, c'est la quatrième l'idée.

N° 3
11/16

pour tant, l'idée dirige précisément ce qui fait le lien entre nous-mêmes et nous-mêmes, en tant qu'il n'est pas un objet de connaissance mais un objet de la pensée, l'idée, c'est la forme à partir de laquelle l'esprit humain pense le nous-mêmes et donc le libre, dans le mesure où l'idée de justice est un horizon de l'action libre et permet l'authenticité de sa liberté.

Ainsi d'après le critique de la raison pratique, on peut dire que l'idée de justice comme objet de la pensée et horizon de l'action est elle-même puissance, non plus du fait de la force qu'elle déploie au sein de la réalité phénoménale (comme chez Spinoza) mais en tant qu'elle permet justement de dépasser celle-ci en se situant dans le nous-mêmes auquel la pensée accède par l'idée, c'est à dire en se situant hors de la seule causalité et dans le cadre même de la liberté. L'idée de justice revêt alors un statut d'idéal régulateur, c'est à dire à la fois d'horizon de l'action humaine (le homme juste veut alors agir en se situant) mais surtout comme le principe même de cette action, par la liberté à laquelle elle appelle et agit, liberté au sens où le sujet moral va agir selon sa propre loi ("autonomie") loi relevant de la raison dans l'esprit.

ne rien
écrire
dans

la
partie
barrière

N°
2

12/16

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

que elle-ci a établi avec l'idée de justice. D'où la célèbre formule : « Agis de sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en loi universelle ». L'universalité de ~~la justice~~ l'idée de justice réside alors dans sa formulation, ce que Kant appelle la « maxime de l'action » qui permet d'établir ce lien entre cette universalité et la réalisation concrète de l'action juste. L'idée de justice permet alors de donner un sens à l'action morale, c'est à dire à l'action qui se place délibérément dans son horizon : elle n'est donc plus seulement justification au sens d'une mauvaise foi, mais avant tout le produit de la bonne volonté, dit à dire de la faculté de vouloir le bien indépendamment de toute existence sensible. Elle réalise ainsi sa propre exigence d'universalité au fait même de la liberté qu'elle permet. C'est pour cette raison que l'idée de justice, ou plutôt la justice en tant qu'idée, ne peut se réaliser que sur le mode de

N°
9
13/16

l'inconditionnel, ce qui exige une compréhension
de la vie des circonstances de l'acte. L'idée
qui ~~est~~ se place dans l'horizon de l'acte
elle répond à ce que Kant appelle
l'impératif catégorique, qu'il oppose à
l'impératif hypothétique, exigence conditionnée
par la "si je veux" du désir. Dans Autogenes de
Sophocle, l'héroïne se réfère aux "lois non écrites
des dieux" pour justifier le débâcle au nom
d'un bien plus important. De la même façon, c'est
au nom de l'"idée de justice" en tant qu'elle
est à la fois universelle, nécessaire et indépendante
de circonstances que des intellectuels français s'engagèrent
en 1898 pour faire réviser le procès de Dreyfus, un
innocent condamné pour espionnage et dont on
défend la maintien de la peine au nom de l'honneur
de l'armée. L'idée de justice peut ainsi être envisagée
comme norme ou comme puissance, mais sa portée
et son universalité se réalise que dans l'authenticité
de l'acte juste qu'elle rend possible par la
liberté qu'elle lui confère, et et à travers laquelle
elle se réalise.

en
3
s

je
és

Finalement, il s'agit moins de savoir si l'idée de justice existe en-soi ou non, que d'éprouver le fait qu'elle constitue effectivement l'honneur de nos actions et leur confère la valeur qu'elle espère. Moins de mesurer la puissance sociale et matérielle qu'elle peut constituer que de rendre compte de l'authenticité et de la liberté qu'elle permet et à travers laquelle elle se réalise. Car c'est justement parce que l'idée de justice est intouchable, inassurable, que l'action juste est possible et que les hommes peuvent en éprouver la nécessité.

N°
4
157/6